



"Criminologie, sexe et pénal"

Conférence dans le cadre de
l'Assemblée générale de
l'Association Française de Criminologie,
26 mai 2018, Paris

Argumentaire

L'Association Française de Criminologie veut interroger ce qui se joue dans l'actualité sociale à propos des « histoires » à caractère sexuel :

Que faire de ce qui est dit, raconté, partagé par les « Balance ton porc », « Mee-too » « We-too » ? Quelle place pour la justice trop souvent la seule appelée à nous dire la « vérité » ? Quelles sont les autres lieux pour « entendre » ces propos ? Comment ne pas les cantonner aux médias, médias sociaux et médias « classiques » ?

Proposer des « alternatives » trop souvent entendues comme celles qui n'auraient de place que quand la justice ne « peut rien » (faute de preuve, de délai de prescription, ...) Et pour que ces alternatives aient un sens quels sont les constats, les hypothèses scientifiques, les recherches qui les animent ?

Le délai de prescription doit-il être allongé en cas « d'inceste », de viol intra-familial ? Qu'en attendons-nous ? Que peuvent en attendre la ou les victimes ?

Que savons-nous de l'impact des jugements, et des peines au sein de ces institutions familiales ?

Et la « minorité sexuelle », l'âge en dessous duquel nous convenons qu'une personne mineure ne peut donner valablement son consentement à un acte à caractère sexuel ? Peut disposer de son corps ?

L'actualité législative au plan pénal va être consacrée à ces trois aspects en rapport avec la criminologie pour peu qu'on démontre en quoi son apport est décisif pour chacun d'eux.

Et il est important de lier les trois thèmes pour montrer ce qui explique qu'ils surgissent dans l'opinion ces derniers temps : le souci, à travers la sexualité et la répression des pratiques condamnables auxquelles elle donne lieu, d'assurer à la fois l'émancipation des femmes et des enfants, et d'assurer leur protection, leur sécurité via l'évolution de la loi pénale vers plus de sévérité.

Ces sujets mobilisent le droit, le judiciaire, la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, la médecine, la psychiatrie, la philosophie, autant de disciplines et de professionnels qui animent une criminologie inscrite dans son contexte et construite pour être un outil pour les acteurs. Une application en est l'évaluation dans les parcours judiciaires, les expertises, les outils partagés qui permettent une continuité des actions publiques.

Comment rendre compte des trajectoires des victimes et des auteurs ? Du travail effectué par les professionnels dans leur diversité ? Des initiatives mises en place depuis des années ?

L'AFC veut construire une criminologie humaine et scientifique qui questionne et explicite ce qui la sous-tend.